

**CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DES BOURSES INDIVIDUELLES  
ATTRIBUEES AUX SPORTIFS NORDISTES INSCRITS SUR LA LISTE DU  
MINISTERE DES SPORTS**

**Réunion du Conseil départemental du 9 juillet 2018**

CATEGORIE LISTE MINISTERE DES SPORTS	MONTANT DE LA BOURSE	CRITERES D'ELIGIBILITE
<b>Elite</b>	<b>1 800 €</b>	A/ Etre inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau établie par le Ministère des Sports dans l'une des catégories « élite », « senior »,
<b>Senior</b>	<b>1 300 €</b>	« relève/jeune », « espoir » (attestation ministère),
<b>Relève/ Jeune</b>	<b>1 000 €</b>	<p>B/ Etre considéré comme amateur, il ne bénéficie pas du fait de sa pratique sportive d'émoluments constituant une source de revenus (attestation sur l'honneur),</p> <p>C/ Etre licencié dans un club nordiste (copie de la licence),</p> <p>D/ S'entraîner toute l'année avec son club à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports reprise ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle labellisé par le Ministère des Sports français « France ou Espoir »,</li> <li>- Club reconnu « partenaire d'Excellence » par le Ministère des Sports français, au titre de « Projet de Performance Fédéral » (PPF),</li> <li>- INSEP, Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance.</li> </ul> <p>Deux situations peuvent se présenter :</p> <p><u>La structure reconnue haut niveau est située dans le département du Nord</u></p> <p>Dès lors, le sportif s'engage à participer à la vie associative de son club et répondre aux éventuelles sollicitations du Conseil départemental du Nord en vue de mener des actions, notamment auprès des jeunes publics.</p> <p><u>La structure reconnue de haut niveau est implantée hors du département du Nord</u></p> <p>Dans ce cas, et seulement dans ce cas, le compétiteur est exempté du critère D.</p> <p>Il doit toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Attester qu'il n'existe pas, dans le département du Nord, une structure similaire à celle dans laquelle il s'entraîne,</li> <li>-Déclarer ne pas bénéficier d'aide financière d'une collectivité territoriale régionale ou départementale voire communale où est implantée géographiquement la structure.</li> </ul>
<b>Espoir</b>	<b>400 €</b>	Reprenant l'ensemble des critères ci-dessus et avoir obtenu un titre de Champion de France ou une sélection en Equipe de France l'année de la demande ou celle précédant la demande.